



Assurance vie de la bnp perte d'un tiers cotisé

Par **capriana**, le **16/02/2009** à **22:00**

Il y a quatre ans, notre conseillère bnp nous a proposé un contrat assurance vie en nous promettant 3% garanti. N'ayant pas les moyens de souscrire une telle assurance, je l'ai proposé à mon fils, jeune étudiant boursier. Au bout de 4 ans il a cotisé environ 2900 euros, et à notre grande surprise, maintenant qu'il veut fermer le compte et investir son argent, la bnp lui répond qu'il n'a plus que 2057 euros, le reste ayant été perdu par la fluctuation du marché. Cela m'intrigue beaucoup surtout que la conseillère en question nous avait promis tout autre chose... Comment est-il possible qu'on nous vole de cette façon l'argent épargné. Il y a-t-il une démarche à faire pour le récupérer? Mon fils n'est pas coupable des placements de la bnp... Peut-on faire valoir le fait qu'avec des témoins (mon fils et moi) elle n'a jamais prononcé les mots, bourse, fluctuation etc et qu'elle a garanti un placement sûr? Je lui ai conseillé de contacter l'émission sans aucun doute surtout qu'en ce moment il est dans la situation précaire sans emploi malgré son diplôme de trois ans d'études supérieures... Merci à tous ceux qui pourraient me renseigner....j'ai beaucoup de haine envers les banques et ce qui est sûr c'est que je n'épargnerais jamais surtout pas à la bnp.

Par **chaber**, le **17/02/2009** à **05:28**

Bonjour, il faut d'abord savoir le type de contrat souscrit: euros, obligations, bourse ou un mélange des trois, épargne pure ou contrat mixte (avec garantie décès). Ensuite quel est le montant déduit des frais lors des versements? Quel est le pourcentage retenu pour les frais de gestion? À titre indicatif, si les frais sur les versements sont de 4%, il n'y a que 96 euros de placés sur 100 euros versés.

Par **capriana**, le **17/02/2009** à **12:56**

Bonjour, sur le contrat signé c'est marqué "contrat natio vie multihorizons" les montants sur mon adhésion au contrat natio vie multihorizons seront repartis de la manière suivante : stratégie harmonie c 100% plan stratégie harmonie c 100% rien d'autre sinon qu'on lui a dit que s'il voulait retirer le montant de ses cotisations il aura droit uniquement à 2050 euros alors qu'il en a placé 2810. Donc la question est, est-ce que la banque n'est pas obligée de rembourser le total des cotisations (déjà sans aucun intérêt alors qu'on nous avait promis 3%) ? Quelle démarche à l'encontre de la banque ? Merci déjà pour votre première réponse cordialement

Par **timati**, le **17/02/2009** à **16:08**

Bonjour, Qu'elle était la date de terme prévu de votre contrat ? Je suppose qu'il devait y en avoir une car les contrats employant les termes "d'horizon" tablent sur plusieurs années prédéfinies.

Par **capriana**, le **17/02/2009** à **18:50**

Non il n'y avait pas de terme non pouvait clôturer à tout moment. D'ailleurs il a clôturé aujourd'hui est-il a transféré tous ses avoirs à la poste. Je clôture moi-même tous les comptes à la bnp qui a refusé de faire le moindre geste commercial. Je me demande si le type qui a agressé l'employé de banque populaire ce n'était pas pour une histoire pareille. Je vous promets que ça fait mal et on a envie de casser (je suis une femme adulte) et casser des figures quand on se sent volé de la sorte. Car, j'étais témoin quand la conseillère bnp a promis un gain de 3% et n'a jamais parlé de perte en fonction des fluctuations du marché. Je me dis finalement qu'heureusement qu'il n'a perdu qu'un tiers de ce qu'il a investi j'aimerais que les gens sachent quand même à quoi s'attendre avec ces conseillers prêts à tout vendre. Merci pour toutes vos réponses